

ALENÇON

Destination Normandie

BROCHURE GROUPES 2024



SITUER ALENÇON ET SA RÉGION

Idéalement située à 2h30 de Paris, au carrefour de la Bretagne et des Pays de la Loire et entre deux Parcs Naturels Régionaux, la ville d'Alençon saura vous séduire grâce à son riche patrimoine, ses forêts, son savoir-faire de la dentelle, inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO, et à ses hébergements et restaurants de qualité.



Les atouts de la destination



**Un savoir-faire unique
au monde : la dentelle**



**Une petite cité
de caractère**

**Un des plus beaux
villages de France**



**Une ville
sanctuaire**



**46 monuments
historiques**



**2 GR® et près de 200 km
de circuits de randonnée**



**20 000 hectares
de forêts**



**2 grands itinéraires
à vélo**

**33 hectares
de parcs et jardins**



**Se ressourcer
à l'écart du stress
des grandes villes**

**Des produits
locaux dans
votre assiette !**

BIENVENUE À ALENÇON DESTINATION NORMANDIE !



Vous souhaitez organiser pour votre groupe un séjour ou une journée découverte sur notre territoire ? Une équipe de professionnels est à votre disposition !

L'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon met à votre service ses connaissances afin de vous faire vivre des expériences uniques...

8 bonnes raisons de nous faire confiance

- Une connaissance approfondie de notre territoire
- Un service sur mesure adapté à vos attentes
- Un interlocuteur unique et privilégié
- Des devis sur demande et des programmes sur mesure
- Des forfaits tout compris
- Des conseils personnalisés selon vos envies
- Des programmes complets, sans être trop chargés pour respecter les horaires
- Des partenaires de qualité

Alençon est la destination idéale : elle vous offre un cadre dynamique et dépaysant, au cœur d'un territoire abordable, au patrimoine riche et doté d'animations culturelles variées.



Dorine CHÉRON et Fanny DE SAINT JORES

Chargées de mission, promotion et développement touristique

Service groupes

Office de tourisme d'Alençon
groupes@visitalencon.com

T. +33 (0)2 33 80 66 35 - www.visitalencon.com

P6
SUIVEZ LE GUIDE !

P7
NOS VISITES
EN FORMAT COURT

P8
À LA DÉCOUVERTE
DU PATRIMOINE

P9
À LA JOURNÉE

P10
SÉJOUR

P11
TERROIR &
GASTRONOMIE

P12
NATURE & LOISIRS

P13
DANS LES PAS
DES SAINTS

P14-15
VILLES SANCTUAIRES :
DE CHARTRES
À LA NORMANDIE

P16
SPÉCIAL 80^E ANNIVERSAIRE
DU DÉBARQUEMENT

P17
À LA JOURNÉE

P18
ALENÇON BUSINESS
EVENTS

P19
SCOLAIRES

P20-21
RESTAURATEURS,
TRAITEURS
ET HÉBERGEURS
PARTENAIRES

P22
CONDITIONS
DE VENTE

PARKINGS & PLAN D'ALENÇON



PARKINGS & PLAN DE SAINT-CÉNERI-LE-GÉREI



À la découverte d'Alençon

Née sur la rive droite de la Sarthe, Alençon, ancienne Cité des Ducs, est devenue célèbre grâce à son savoir-faire unique au monde : la Dentelle au Point d'Alençon.

Venez découvrir son centre-ville et ses monuments riches en histoire et en anecdotes : la maison d'Ozé, la Basilique Notre-Dame, le quartier médiéval de Saint-Léonard, la Halle au blé, le château des Ducs et sa Dame Blanche...

Nos visites guidées : 1h30 | Du lundi au samedi forfait à partir de 160€ | Dimanche 210€ | Jours fériés 230 € | Base de 30 personnes payantes | Valable toute l'année



Saint-Céneri-le-Gérei, un des Plus Beaux Villages de France



Saint-Céneri-le-Gérei est un petit bourg au charme pittoresque classé parmi Les Plus Beaux Villages de France depuis 1983.

Vous découvrirez l'origine du nom de la commune et les mystères qui entourent l'histoire du village. Vous pourrez également admirer l'auberge des sœurs Moisy et sa célèbre salle des décapités qui a tant inspiré les peintres du XIX^e siècle.

Nos visites guidées : 1h30 | Du lundi au samedi forfait à partir de 160€ | Dimanche 210€ | Jours fériés 230€ | Base de 25 personnes payantes | Valable toute l'année

Dans les pas d'une famille Sainte

Le XIX^e siècle a vu naître, à Alençon, Thérèse Martin, future Sainte Thérèse, au sein du foyer chaleureux de Louis et Zélie Martin. Ce couple, canonisé en octobre 2015, a lié son destin au travail, à une grande humilité et à une vie de famille exemplaire. Vous découvrirez les lieux emblématiques de l'histoire de cette famille au destin incroyable.

Nos visites guidées : 1h30 | Du lundi au samedi forfait à partir de 160€ | Dimanche 210€ | Jours fériés 230€ | Base de 30 personnes payantes | Valable toute l'année



*D'autres thématiques de visites guidées sont possibles en fonction de la disponibilité des guides conférenciers

Autour du château des Ducs d'Alençon

Dans l'ancienne cour des prisonniers, réaménagée en parc urbain, laissez-vous surprendre par l'histoire du Château des Ducs d'Alençon. Place forte du Moyen Âge, découvrez les événements qui entourent ce lieu emblématique de la ville en passant par la légende de la Dame blanche, le siège de Guillaume le Conquérant, l'emprisonnement des résistants torturés par la Gestapo...

La tour de garde fut le témoin, au cours des siècles, de nombreux épisodes historiques marquants.

30 min. | À partir de 60€ | Base de 30 personnes



La basilique Notre-Dame d'Alençon

Venez découvrir tous les secrets de cette église devenue basilique en 2009. De son architecture gothique au terrible incendie de 1744 ou du baptême de Sainte Thérèse à l'atelier de faussaire installé durant l'Occupation, nous vous dirons tout !

30 min. | À partir de 60€ | Base de 30 personnes

L'Auberge des sœurs Moisy

À l'instar de Pont-Aven et Barbizon, l'auberge était l'un des endroits de rassemblement de nombreux peintres de renom qui, à la fin du XIX^e, venaient trouver leur inspiration dans les Alpes Mancelles. Ce lieu, où les peintres ont laissé leurs traces, dévoile la relation entre la peinture et les paysages verdoyants du village de Saint-Céneri-le-Gérei.

30 min. | À partir de 60€ | Base de 25 personnes



Le musée des Beaux-Arts et de la Dentelle

Sacrée « dentelle des Reines et reine des dentelles », lors de l'Exposition Universelle de 1851, la Dentelle au Point d'Alençon est un savoir-faire unique au monde inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité à l'UNESCO. Venez découvrir le musée des Beaux-Arts et de la Dentelle, dont une grande partie lui est consacrée, qui présente, à travers une scénographie moderne et ludique, 4 siècles d'évolution de cette technique à l'aiguille. Dix étapes sont nécessaires pour réaliser le Point d'Alençon et il faut entre 10 à 20 heures de travail pour confectionner un ouvrage aux dimensions d'un timbre-poste. En fonction des disponibilités, le groupe aura la chance de voir à l'œuvre l'une des dix dentellières de l'Atelier National faire une démonstration des différentes étapes. Et si le temps le permet, vous ferez un petit tour par la section Beaux-Arts du XV^e au XX^e siècle ou bien par l'incroyable collection d'objets cambodgiens d'Adhémar Leclère, ancien administrateur colonial.

1h30 | 6€ | Base de 20 personnes | Ouvert toute l'année, fermé le lundi de septembre à juin



Le musée du vélo

Il est situé à 15 minutes d'Alençon, à Villeneuve-en-Perseigne. Venez découvrir toute l'histoire du vélo et de la compétition cycliste depuis 1817, retrouvez l'ambiance de la course nationale et de sa caravane, replongez dans ses souvenirs... C'est ce que vous propose l'espace muséographique de « La Belle Échappée » à travers l'une des belles collections d'un passionné, Ivan Bonduelle.

1h | 5€ | Base de 20 personnes | Ouvert d'avril à septembre

Visite insolite à l'aérodrome !

Unique en Normandie ! Venez découvrir une collection exceptionnelle regroupant 6 avions Dassault flamants des années 1950 sur les 10 existant dans le monde. Entièrement restaurés, 4 de ces avions peuvent encore voler. Grâce aux commentaires de passionnés, vous apprendrez toutes les subtilités sur l'histoire et le mécanisme de ces avions en ayant la chance de pouvoir monter dans le cockpit pour votre photo souvenir : rarissime !

Base de 20 personnes | Valable toute l'année | Gratuit



Destination Alençon

Capitale de la Dentelle, depuis que Colbert y a installé la Manufacture Royale en 1655, la ville développe le savoir-faire du Point d'Alençon, inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Ce savoir-faire unique au monde se dévoile à vous grâce à la scénographie du musée des Beaux-Arts et de la Dentelle et durant les démonstrations des dentellières aux doigts de fées. Découvrez ensuite le récit passionnant d'une famille au destin exceptionnel, en visitant la maison natale de Sainte Thérèse, et finissez la journée par un tour de ville à pied qui satisfera les amoureux d'histoire.



PROGRAMME

- **10h** Visite guidée du musée des Beaux-Arts et de la Dentelle
- **12h** Déjeuner dans un restaurant d'Alençon
- **14h** Visite guidée de la maison natale de Sainte Thérèse (+5€ d'offrande sur place)
- **15h45** Visite guidée de la ville

1 journée | À partir de 50€ | Base de 20 personnes |
+5€ offrande à la maison natale



Destination Saint-Céneri-le-Gérei



Dans un cadre verdoyant et escarpé, découvrez l'envoutante région des Alpes Mancelles, à seulement 15 minutes d'Alençon. Remontez le temps à travers les mythes et légendes qui entourent l'histoire de ce petit village, labellisé « Les Plus Beaux Villages de France » depuis 1983, sans oublier de percer les secrets de la fameuse « salle des décapités » où les habitués s'amusaient à peindre sur les murs au XIX^e siècle.

Pour finir, encore de la douceur et de la sérénité en découvrant 9 jardins clos qui se succèdent : roseraie de variétés anciennes, jardin lunaire, jardin asiatique, jardin de senteurs, patio, potager néogothique.

PROGRAMME

- **10h** Visite du village et de l'auberge des sœurs Moisy
- **12h** Déjeuner dans un restaurant proche du village
- **14h** Visite des jardins de la Mansonière



1 journée | À partir de 56€ | Base de 25 personnes

Alençon et les Alpes Mancelles

Prenez le temps de découvrir notre territoire !
Parcourez les rues d'Alençon en écoutant les histoires qui ont marqué la ville : sa libération en 1944, l'incendie de la tour du clocher de la basilique en 1744 ou encore le passage de Guillaume le Conquérant en 1082 !
Allez ensuite vous délecter les papilles dans la ferme cidricole Desfrièches en apprenant les secrets de fabrication du pommeau et du cidre avant de passer la soirée dans l'ancienne Cité des Ducs.
Vous consacrerez le lendemain aux incontournables de notre destination avec la découverte des secrets de réalisation de la Dentelle au Point d'Alençon grâce à une démonstration d'une des dix dentellières maîtrisant ce savoir-faire unique inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité à l'UNESCO.
Et pour finir, vous arpentez les chemins des Alpes Mancelles, vers Saint-Céneri-le-Gérei, l'un des Plus Beaux Villages de France, qui vous révélera tous ses trésors.



PROGRAMME

JOUR 1

- **10h** Visite découverte d'Alençon
- **12h** Déjeuner
- **14h** Visite de la ferme cidricole
- **19h** Dîner + nuitée dans un hôtel ** à Alençon

JOUR 2

- **10h** Visite du musée des Beaux-Arts et de la Dentelle
- **12h** Déjeuner dans un restaurant de Saint-Céneri ou proche
- **14h** Visite guidée du village et de l'auberge des sœurs Moisy

À partir de 195€ par personne en hôtel ** | Base de 25 personnes en chambre double |
Supplément single de 40€ en ** | Valable toute l'année

Visitez la ferme cidricole Desfrièches

À Sainte-Marguerite-de-Carrouges, dans une ferme du XVII^e siècle magnifiquement rénovée, les propriétaires vous accueillent sur leur exploitation. Vous aurez la possibilité de découvrir les vergers, le pressoir, la cuverie, les chais de vieillissement pour le pommeeu et le calvados ainsi que de vieux outils de tonnellerie et d'arboriculture. Une dégustation sera proposée à l'issue de la visite...

1h30 | 4,50€ | 60 personnes maximum par créneau |
Valable toute l'année



Visitez la chocolaterie Glatigny

La gourmandise n'est pas un vilain défaut ! Venez le découvrir en visitant la chocolaterie Glatigny et apprenez tous les secrets d'une fabrication artisanale pur beurre de cacao, avec des produits de qualité. Une dégustation et un verre de cidre vous seront proposés à l'issue de la visite.

Du lundi au vendredi
1h30 | 4€ | 30 personnes maximum par créneau |
Valable toute l'année

NOUVEAU !

Commandez votre panier souvenir

Envie de repartir de votre séjour avec de jolis souvenirs ? Vous cherchez des idées de cadeaux qui feront plaisir à vos proches ? L'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon a créé, spécialement pour ces occasions, des paniers à thèmes avec une sélection de produits du terroir normand, dont certains proviennent de producteurs et d'artisans locaux.

Faites votre choix entre ©le Panier Souvenirs, ©le Panier Destination Alençon, ©le Panier Apéro, ©le Panier Gourmand, ©le Panier Dentelle, et bien d'autres encore* !

*dans la limite des stocks disponibles et selon la période de l'année



Les Jardins de La Mansonnière

À quelques pas du village de Saint-Céneri-le-Gérei, l'un des Plus Beaux Villages de France, Les Jardins de la Mansonnière vous proposent de découvrir un jardin d'atmosphère où 9 jardins clos se succèdent : roseraie de variétés anciennes, jardin lunaire, paisible jardin asiatique, jardin de senteurs, patio et potager néogothique.

2h | 8€ | 50 personnes maximum par créneau |
D'avril à septembre



Accrobranche, kayak et autres activités en pleine nature !

Activités de pleine nature dans les Alpes Mancelles : canoë-kayak, accrobranche, course d'orientation, escalade, tir à l'arc... Autant de possibilités qui s'offrent à votre groupe dans un cadre verdoyant où la bonne humeur est de mise !

2h | À partir de 12€ | Base de 20 personnes |
D'avril à septembre

Journée randonnée dans les Alpes Mancelles

Découvrez les Alpes Mancelles à pied. Après une visite de l'un des Plus Beaux Villages de France, partez sur les chemins de la vallée de la Sarthe.

En bonus, nous offrons notre topoguide de randonnées à votre groupe !

PROGRAMME

À LA JOURNÉE

- **9h** Randonnée
- **12h30** Déjeuner dans un restaurant proche de Saint-Céneri-le-Gérei
 - **14h30** Visite guidée de Saint-Céneri-le-Gérei
 - **16h** Verre de jus de pomme

1 journée | À partir de 53€ par personne
| Base 25 personnes



Visite guidée de la maison natale de Sainte Thérèse

La maison natale de Sainte Thérèse est une étape incontournable pour plonger dans l'intimité d'une famille surprenante au destin grandiose. Sa muséographie prépare à une rencontre sensible avec les Martin. Un film réalisé à partir des correspondances familiales témoigne de la vie de cette famille du XIX^e siècle.

La chapelle, avec ses sculptures et ses fresques, évoque, quant à elle, Sainte Thérèse et nous permet de découvrir sa chambre natale. **Sur demande, visite adaptée.**

1h30 | Offrande conseillée sur place de 5€,
3.50€ à partir de 30 pax |
Fermé en janvier et le lundi de septembre à juin



Dans les pas des trois Saints

Découvrez l'histoire ordinaire d'une famille au destin extraordinaire, celle de la famille Martin et de la petite dernière qui deviendra plus tard, Sainte Thérèse.

Ses parents, canonisés en 2015, tombèrent amoureux un beau jour de 1858. Ce sera le point de départ de la vie du couple qui élèvera ses cinq filles sur un chemin d'humanité et de croissance spirituelle avec une devise simple : « Dieu premier servi ».

Vous commencerez par découvrir l'incontournable musée des Beaux-Arts et de la Dentelle et le savoir-faire du point d'Alençon, inscrit à l'UNESCO, dont Zélie Guérin, la maman de Thérèse, avait le secret. Puis direction la maison natale de la Sainte où toute la famille y vécut avant le déménagement à Lisieux après le décès de Zélie. Et pour finir, la découverte de la Basilique Notre-Dame où le couple se maria et où fut baptisée Thérèse quelques années plus tard.

1 journée | À partir de 44€ | Base de 30 personnes |
Offrande conseillée à la maison natale de 3.50€
à régler sur place

PROGRAMME

- **10h** Visite du musée des Beaux-Arts et de la Dentelle
- **12h** Déjeuner dans un restaurant d'Alençon
- **14h** Visite de la maison natale de Sainte Thérèse (+3.50€ offrande sur place)
- **15h45** Visite guidée de la Basilique (30 min.)

Autres lieux de pèlerinages de la famille Martin

Maison nourricière de Semallé
Sanctuaire d'Alençon
02 33 26 09 87

Office de tourisme de Lisieux
11, rue d'Alençon
14100 Lisieux
02 31 48 18 10

VILLES SANCTUAIRES : DE CHARTRES À LA NORMANDIE

Au programme : Chartres, Alençon, Lisieux et le Mont Saint-Michel. Partez à la découverte de ces lieux spirituels et culturels à travers un parcours verdoyant et deux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Venez à la rencontre d'un savoir-faire et savourez une gastronomie locale, riche et goûteuse.

5 jours | À partir de 616€ par personne | Base de 20 personnes



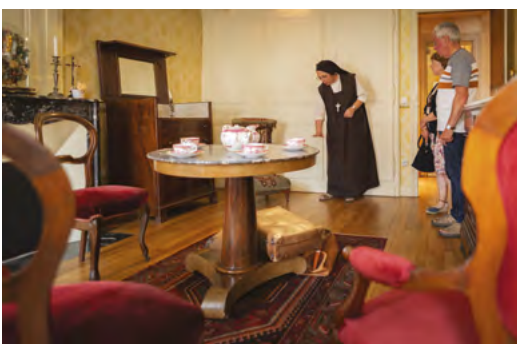
Jour 1 Chartres



PROGRAMME

- **10h** Visite du Château de Maintenon et de ses jardins (2h)
 - **13h** Déjeuner dans un restaurant du centre-ville (Boissons et café inclus)
 - **15h** Visite guidée de la Cathédrale de Chartres (1h30) + Temps de prière
 - **17h30** Visite guidée de la ville à pied sur le thème « Chartres au fil du temps » (1h30)
 - **19h30** Dîner en demi-pension (Boissons et café inclus)
 - **21h** Visite de la crypte de la Cathédrale à la bougie (1h)
 - **22h30** Visite de Chartres en lumières à bord du train touristique
- Nuitée en chambre double dans un hôtel *** du centre-ville

Jour 2 Chartres & Alençon



PROGRAMME

Petit-déjeuner

- **9h** Visite d'un atelier de maître Verrier (1h30)
Départ pour Alençon dans votre propre autobus
- **12h30** Déjeuner dans un restaurant d'Alençon (Boissons et café inclus)
- **14h30** Visite guidée du musée des Beaux-Arts et de la Dentelle avec démonstration d'une dentellière (1h30)
- **16h15** Visite guidée de la Basilique Notre-Dame (30 min.)
- **17h** Visite de la Maison natale de Sainte Thérèse (1h30)
- **18h30** Messe
- **20h** Dîner dans un restaurant d'Alençon

Nuitée en chambre double dans un hôtel **

VILLES SANCTUAIRES : DE CHARTRES À LA NORMANDIE

Jour 3 Alençon & Lisieux



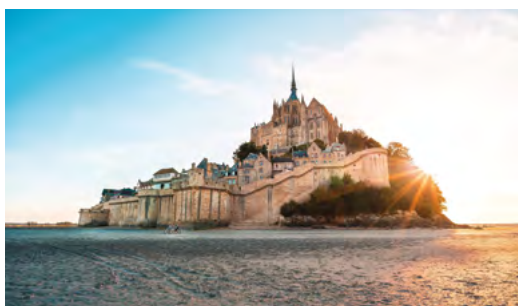
PROGRAMME

Petit-déjeuner

- **8h30** Départ depuis Alençon
- **9h** Visite d'une ferme cidricole (1h)
- **10h30** Départ pour Lisieux
- **11h** Visite du village fromager Graindorge à Livarot (1h)
- **13h** Déjeuner dans un restaurant de Lisieux (Boissons et café inclus)
- **15h30-18h30** Visite des différents lieux en lien avec Sainte Thérèse : les Buissonnets, chapelle du Carmel et son musée, Cathédrale Saint-Pierre et Basilique (2h45)
- **19h** Dîner en demi-pension (Boissons et café inclus)

Nuitée à l'hôtel en chambre double

Jour 4 Lisieux & Le Mont Saint-Michel



PROGRAMME

Petit-déjeuner

- **8h** Messe à la Chapelle du Carmel
- **9h30** Visite exclusive du Haras d'Écajeul au Mesnil Mauger et collation avec une pâtisserie maison
- **10h45** Départ pour Avranches
- **13h** Déjeuner à Avranches (Boissons et café inclus)
- **14h45** Visite du Scriptorial au musée des manuscrits du Mont Saint-Michel et visite du trésor de la basilique Saint-Gervais (2h30)
- **17h30** Départ pour le Mont Saint-Michel
- **18h45** Arrivée au Mont Saint-Michel – Temps libre
- **20h** Dîner en demi-pension

Nuitée à l'hôtel en chambre double

Jour 5 Le Mont Saint-Michel



PROGRAMME

Petit-déjeuner

- **9h** Visite guidée du Mont Saint-Michel et du village (3h)
- **12h30** Déjeuner à l'auberge de la Mère Poulard – Menu omelette
- **14h30** Fin des prestations

En option : la traversée de la baie à pied avec un guide

SPÉCIAL 80^E ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

En 2024, la Normandie commémorera et célébrera le 80^e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie !

Le 80^e anniversaire marquera une étape mémorielle importante avec le passage du tourisme de mémoire à un tourisme d'histoire. Au-delà de la commémoration du Débarquement du 6 juin, il s'agit de mettre en lumière l'ensemble de la Bataille de Normandie, jusqu'à la libération de Paris et de l'Europe.



Visite guidée Alençon durant la Seconde Guerre Mondiale*

Arpentez les ruelles chargées d'histoire de la ville et suivez les pas de la Résistance et de la 2^e Division Blindée du Général Leclerc face à l'occupation des troupes allemandes. L'occasion pour vous de découvrir des anecdotes sur la vie à Alençon de 1939 à 1945, la première ville française libérée par les Forces françaises libres.

Nos visites guidées : 1h30 | Du lundi au samedi
forfait à partir de 160€ | Dimanche 210€ | Jours fériés 230 € |
Base de 30 personnes payantes | Valable toute l'année

*parcours non adapté aux PMR

Visiter le château de Carrouges

Sept siècles d'histoire. Carrouges est d'abord, au XIV^e siècle, une place forte de la Guerre de Cent Ans. Il devient un logis seigneurial au XV^e siècle puis il est augmenté au XVI^e siècle d'un châtelet d'entrée considéré comme le premier témoin de l'architecture de la Renaissance en Normandie.

De nouveau fortifié au temps des guerres de Religion, sa fonction de demeure de prestige s'affirme jusqu'à nos jours.

1h30 | 9€ | Du lundi au vendredi |
Valable toute l'année



Histoire de pierres et de fils

Au programme de la journée, les incontournables du territoire.

Pour commencer, la visite guidée du musée des Beaux-Arts et de la Dentelle et la découverte des secrets du Point d'Alençon grâce à la démonstration d'une des dix dentellières maîtrisant ce savoir-faire unique au monde inscrit à l'UNESCO. Puis, après avoir apprécié un bon repas dans un restaurant de cuisine traditionnelle, direction Carrouges et son imposant château du XIV^e siècle, entièrement meublé. Il fut d'abord une place forte lors de la Guerre de Cent Ans puis devint logis seigneurial et fut augmenté d'un châtelet au XVI^e, premier témoin alors de la Renaissance en Normandie. Et pour finir, visite avec Hughes et Corinne, les propriétaires de la ferme cidricole Desfrièches, qui vous raconteront les secrets de fabrication d'un bon cidre ou d'un bon pomeau, le tout avec une dégustation proposée en fin de tour.

PROGRAMME

- **10h** Visite du musée des Beaux-Arts et de la dentelle
- **12h** Déjeuner dans un restaurant proche de Carrouges
- **14h30** Visite guidée du château de Carrouges
- **16h30** Visite guidée et dégustation à la ferme cidricole

1 journée | À partir de 57€ | Base de 30 personnes | Valable toute l'année | Musée fermé le lundi



Vos événements professionnels à Alençon

Alençon Business Events



Alençon
Business
Events

Située au carrefour de l'Ile-de-France, de la Normandie et des Pays de la Loire, la ville d'Alençon est facilement accessible d'où que vous veniez. Proposant un cadre dépaysant, dynamique et un patrimoine riche avec des filières d'avenir comme la domotique et la plasturgie, Alençon est la destination idéale pour vos rencontres professionnelles.

Alençon vous séduira grâce à ses infrastructures pour vos séminaires et événements professionnels. Que ce soit l'ancienne **Halle aux toiles**, en cœur de ville et entièrement rénovée, pour accueillir vos événements de 15 à 500 personnes ou le Parc des expositions **Anova**, complètement modulable pour vos salons et soirées d'entreprises, sans compter sur la nouveauté **Le Satellite**, il existe une solution clef en main pour vos séminaires !

Que ce soit pour vos conférences, vos sessions de travail ou vos soirées, l'équipe d'Alençon Business Events met à votre disposition son expertise en conduite de projets afin de vous proposer une gamme de solutions sur mesure pour faire de vos manifestations une expérience unique.

Contactez l'équipe pour vos demandes de devis personnalisés.

alenconbusinessevents@visitalencon.com
+33 (0)2 33 80 66 35

Découverte ludique du village de Saint-Céneri

Au programme : découverte libre du village et visite guidée de l'auberge des sœurs Moisy. Les élèves recevront, chacun, un livret pédagogique et partiront avec leur accompagnateur, par petits groupes, à la découverte des mythes et légendes entourant l'histoire de ce petit village niché au cœur des Alpes Mancelles. Ensuite, passage obligé par l'auberge des sœurs Moisy et la fameuse salle des Décapités où les peintres du XIX^e siècle ont laissé leurs empreintes !



1h30 | 3€ | 35 élèves par créneau pour l'auberge |
Accessible cycles 2 et 3 | Valable toute l'année



Visite ludique à Alençon

Chaque élève partira avec un questionnaire rassemblant énigmes et jeux. Grâce aux commentaires du guide, les élèves pourront répondre aux questions en découvrant l'histoire et les anecdotes de la ville d'Alençon.

1h30 | 3€ | Accessible cycle 2 et 3 | Valable toute l'année

“Mystères à...”

Menez l'enquête avec Mathilde ! Que ce soit à l'aide du livret “Mystères à Montsort”, “Mystères à Saint-Léonard” ou celui du “Mystères à Saint-Céneri”, les élèves devront jouer les Sherlock Holmes afin de résoudre la quinzaine d'énigmes du document, tout en s'amusant.

1h | 3€ | Accessible aux 6-12 ans |
Valable toute l'année



RESTAURANTS & TRAITEURS PARTENAIRES



Chez Fano

22, rue Saint-Blaise
61000 Alençon
80 couverts



L'Auberge Normande

Le Pont du Londeau
61250 Valfrembert
120 couverts



Le Haut Ministère

10, rue Saint-Blaise
61000 Alençon
70 couverts



La Maison du Gasseau

Domaine du Gasseau
72130 Saint-Léonard-des-Bois
45 couverts



Gauthier Traiteur

Route du Pont Andreux
61130 Saint-Germain-de-la-Coudre
40 couverts



Le Château des Requêtes

Les Requêtes
61250 Valframbert
200 couverts



Barbé Traiteur

21, Grande rue
61000 Alençon

Exemple de menu pour vos groupes

Apéritif

Millefeuille d'andouille camembert au lait cru **ou** tartare de crevettes, menthe, basilic, coriandre, jus d'huîtres et Yuzu

Suprême de volaille jaune sauce champêtre **ou** poisson du jour sur son lit de risotto

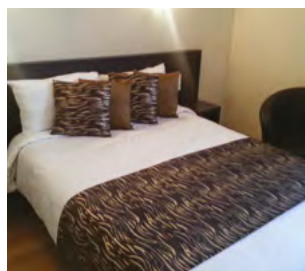
Pomme normande au caramel beurre salé, glace vanille **ou** mouillettes de gaufres, sauce chocolat, crème fouettée et noisettes

Vin et café



Hôtel des Ducs ***

50, avenue du Président Wilson
61000 Alençon
28 chambres



Le Chapeau Rouge**

3, Boulevard Duchamp
61000 Alençon
16 chambres



Ibis ***

13, place Poulet Malassis
61000 Alençon
52 chambres



Château de Saint-Paterne ****

Rue de la Gaieté
72610 Saint-Paterne
11 chambres



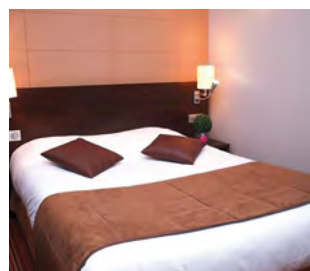
Campanile ***

ZAT du Londeau
61000 Cerisé
41 chambres



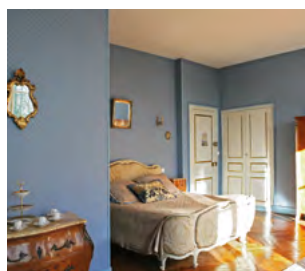
Maison de la Lande

La Lande
61250 Cuissai
Capacité 15 personnes



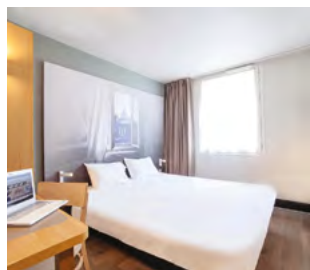
In Design **

Rue de Gatel
61250 Valframbert
45 chambres



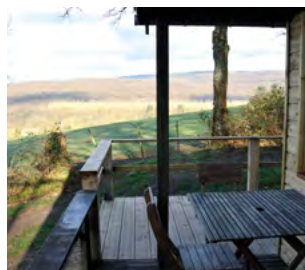
Le Château des Requêtes

Les Requêtes
61250 Valframbert
Capacité 15 personnes



B&B **

Rue François Arago
61000 Alençon
60 chambres



Gîtes D'Écouves

Les Noyers
61250 Écouves
Capacité 34 personnes

CONDITIONS DE VENTE

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait par Internet et/ou vendu à l'Office de Tourisme

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable. Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme : les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme, APST, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS ; 01 44 09 25 35 ; info@apst.travel, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national consultable depuis : www.legifrance.gouv.fr

Formulaire d'information standard pour des contrats portant sur un service de voyage (Visé au 2° du I de l'article L. 211-1 du code du tourisme, à l'exclusion de ceux visés au 1° et 2° du I ainsi que du II de l'article L.211-7 du même code) Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de tourisme dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable. Droits essentiels prévus par le code du tourisme : Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage. Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage. Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat,

et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage. Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme, APST, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS ; 01 44 09 25 35 ; info@apst.travel, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon. Site internet sur lequel vous pouvez consulter le code du tourisme : www.legifrance.gouv.fr

Formulaire d'information standard en cas de prestations de voyage liées (Au sens de l'article L. 211-2 III 1° du code du tourisme, lorsque les contrats sont conclus en présence simultanée du professionnel (autre qu'un transporteur vendant un billet aller-retour) et du voyageur).

Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire de l'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon, vous NE bénéficierez PAS des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme. Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec l'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon, les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, l'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité. L'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme, APST, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS ; 01 44 09 25 35 ; info@apst.travel, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon. Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que de l'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de l'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national consultable depuis : [https://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE RELEVANT DE L'APPLICATION DES TERMES DE L'ARTICLE R211-4 DU CODE DU TOURISME

1. Désignation du vendeur

L'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon, Etablissement Public Industriel et Commercial
Maison d'Ozë – place de la Magdeleine 61000 ALENÇON
N° Siret : 818 145 963 00018
Téléphone : +33 (0)2 33 80 66 33
Courriel : contact@visitalencon.com
Représenté par Monsieur Charles MARCEAU – Directeur
Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM 061160001

Garant financier : APST, 15 avenue Carnot 75017 PARIS
Assureur responsabilité civile professionnelle : Generali (Segment Dommages Entreprises) – 75456 Paris Cedex 09
Service réceptif de l'Office de tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon
Téléphone : +33 (0)2.33.80.66.35
Courriel : reservations@visitalencon.com

Ci-après dénommés « l'Office de tourisme »

2. Champ d'application

Les présentes Conditions Particulières de Vente (CPV) s'appliquent sur l'ensemble des prestations vendues par l'Office de tourisme et à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles annulent et remplacent toutes les versions précédentes de ces conditions particulières de ventes. Lors de la réservation, le client déclare avoir pris connaissance et accepter les présentes CPV. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes CPV. Conformément à l'article L.211.9 du Code du tourisme, l'Office de tourisme se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur les éléments constituant ses prestations, auquel cas ces informations seront portées par écrit à la connaissance des intéressés avant la conclusion du contrat.

3. Réservation de prestations (hébergements, visites, séjours, forfaits)

Les réservations sont enregistrées auprès du Service réceptif :
- par téléphone : 02 33 80 66 35
- par mail : reservations@visitalencon.com

4. Paiements

La réservation des autres voyages à forfait ou hors forfait devient ferme, lorsque qu'un acompte est versé (pour les prestations sèches, le règlement est versé dans sa totalité à signature), un exemplaire du devis et les conditions de ventes signées par le client ont été retournés au service réceptif avant la date limite figurant sur le devis. Sans versement d'un acompte à la date convenue si le devis n'est pas signé avec les CPV et le règlement de l'acompte ou de la totalité de la prestation, la commande est considérée comme annulée.

Lorsque le client est une collectivité publique honorant ses engagements par mandat administratif, la réception d'un bon de commande engageant le client dans l'acceptation des dispositions du contrat vaut réservation ferme. Le client devra communiquer la liste nominative des participants.

Le client individuel (de 1 à 9 personnes) s'engage à verser le solde de la prestation au plus tard 15 jours avant la date de début du séjour.

Le client groupe (à partir de 10 personnes) s'engage à verser le solde de la prestation dans un délai d'1 mois avant la date de début du séjour et au maximum 1 mois après réception de la facture du service réceptif.

Pour les réservations tardives (moins de trente jours avant le début de la prestation), la totalité du prix sera exigible à la réservation.

5. Réservation et livraison des documents

Les produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité lors du traitement de la demande, le client en sera tenu informé.

Toute confirmation sera suivie de l'envoi d'un bon d'échange par courriel mentionnant la date de réalisation, les prestations, le montant, le lieu de séjour. Les bons d'échanges seront à présenter aux prestataires dès l'arrivée du client. Ils seront accompagnés de la billetterie éventuellement réservée. Certains billets sont expédiés via les services de La Poste, à l'adresse de livraison indiquée lors de la commande. L'Office de tourisme ne saurait être tenu responsable dans le cas où les billets seraient perdus pendant l'acheminement ou endommagés à réception chez le client.

6. Prix

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. La taxe de séjour est réglable auprès de nos services lors de votre réservation groupe, auprès des prestataires lors de votre réservation individuelle en conformité avec les conditions fixées par la Communauté Urbaine d'Alençon. Montants consultables sur <https://taxe.3douest.com/alencon.php>
Les prix ne comprennent pas les dépenses à caractère personnel.

7. Assurance annulation

Le client conserve sa responsabilité propre, au titre du groupe et à titre individuel, quant au respect des lois en vigueur (santé et sécurité publiques, code de la route, etc.). Il est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une assurance type « villégiature ».

Toute annulation doit être notifiée par écrit par courriel à : reservations@visitalencon.com

Pour les voyages à forfait ou hors forfait, le client est libre de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes.

8. Enfants mineurs

Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat de prestations touristiques comprenant un hébergement, la personne responsable du mineur doit communiquer, pour la conclusion du contrat, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur.

9. Animaux

L'acceptation des animaux est soumise à l'accord des prestataires puis précisée sur le contrat. En cas de non-respect de la clause, le prestataire peut refuser de recevoir le client ; ce dernier, ne pourra alors prétendre à aucun remboursement.

10. Aide au voyageur

L'Office de tourisme est responsable de la bonne exécution des prestations prévues au contrat. Dans ce cadre, si le client est confronté à des difficultés, l'Office de tourisme apportera dans les meilleurs délais une aide appropriée, eu égard aux circonstances de l'espèce.

11. Accessibilité

Malgré tous nos efforts, certaines prestations ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble des établissements commercialisant des nuitées ne sont pas tous accessibles excepté les établissements recevant du public (E.R.P.). Concernant les activités sportives et de loisirs, la plupart sont liées à des contraintes naturelles (rivière, etc.) et matérielles (activités de pleines natures, kayak, randonnées vélos...). Ces prestations ne sont pour la plupart pas accessibles aux personnes en situation de handicap et aux femmes enceintes, ainsi qu'aux enfants. Certaines prestations sont régies par des contraintes réglementaires (savoir nager 25 mètres, condition physique, condition d'âge, de taille, etc.) et ne sont donc pas accessibles à tout public. De plus, certaines activités nécessitent un équipement adapté. Ainsi, dans le cadre des activités de randonnée, le client doit notamment être muni de chaussures adaptées, d'un manteau de pluie, d'un encas, d'eau, d'une carte IGN, de vêtements chauds. Dans le cadre des activités d'eaux vives, le client doit notamment être muni d'un maillot de bain, d'une serviette, d'eau, et de chaussures de sport.

12. Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de billetterie qui sont fournies à une date ou à une période déterminée en application de l'article L.121-20-4 du Code de la consommation.

13. Modification de réservation de voyages à forfait ou hors forfait

Toute modification d'une réservation par le client doit être signalée par mail à : reservations@visitalencon.com. Elle est alors soumise à accord de l'Office de tourisme assortie de possibles ajustements tarifaires en découlant. Le client ne peut modifier le déroulement de son séjour, sauf accord préalable de l'Office de tourisme. Les éventuels frais supplémentaires restent entièrement à sa charge, sans qu'il puisse prétendre au remboursement des prestations dont il n'a pas bénéficié du fait de ces modifications. Le nombre de participants ne pourra être modifié à moins de 15 jours avant la date de la prestation pour les séjours n'incluant pas d'hébergement, et à moins de 30 jours pour les séjours avec hébergement. Passé ce délai, le client devra régler la somme prévue au contrat même si le nombre de personnes est inférieur à celui précisé lors de la réservation. Toute inscription supplémentaire entraîne une majoration de la facture en conséquence. En cas de modification de l'effectif, l'office de tourisme se réserve le droit de réviser ou de résilier le contrat. Le manque de participants peut être un motif valable d'annulation pour certaines prestations.

14. Annulation

1 – Du fait du client

Le client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer l'Office de tourisme par mail ou par courrier, dans un délai de 48 heures au plus tard avant le début de la prestation.

Barème des frais d'annulation :

- Si l'annulation totale ou partielle intervient plus de 30 jours avant le début de la prestation, aucune pénalité ne sera appliquée et l'Office de tourisme remboursera l'acompte perçu hors les frais de dossier. Néanmoins, suivant les conditions générales de ventes des prestataires concernés, ce délai de plus de 30 jours pourra être revu à la hausse.
- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 30^e et le 21^e jour avant le début de la prestation, une somme égale à 30% du prix de la prestation sera retenue
- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre 20^e et le 8^e jour avant le début de la prestation, une somme égale à 50% du prix de la prestation sera retenue
- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre 7^e et le 3^e jour avant le début de la prestation, une somme égale à 80% du prix de la prestation sera retenue
- Si l'annulation totale ou partielle intervient moins de 3 jours avant le début de la prestation, la totalité de la

prestation sera retenue.

2 – Du fait de l'Office de tourisme

L'Office de tourisme a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Dans ce cas, l'Office de tourisme procédera à un remboursement intégral des sommes versées par le client, moins les frais de résolution appropriés. Ce remboursement intervient au plus tard dans les trente jours suivant la résiliation du contrat.

L'Office de tourisme ne sera redevable d'aucune indemnisation supplémentaire, si la résiliation du contrat intervient dans les cas suivants :

- a/ Le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat, dans ce cas, l'Office de tourisme notifie par email ou par courrier la résiliation du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, selon le calendrier suivant :
 - Vingt jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 (six) jours ;
 - Sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 (deux) à 6 (six) jours ;
 - Quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 (deux) jours ;
- ou
- b/ L'Office de tourisme est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, l'Office de tourisme notifie par email ou par écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

15. Retard / dépassement d'horaire

Le programme est convenu pour un jour et des horaires spécifiques qui doivent être respectés par le client. En cas d'impossibilité ou d'arrivée tardive, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange. Les prestations non réalisées ou réalisées en partie du fait du client restent dues en totalité et non remboursables. En aucun cas la fin de la visite n'excèdera l'heure de fin de visite indiquée sur le contrat.

16. Cas de force majeure

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure tels que notamment : acte de puissance publique, hostilités, guerre, fait du Prince, catastrophe naturelle, incendie, inondation... (liste non exhaustive) c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement que les parties n'avaient pas eu la possibilité de prévoir, qui sera indépendant de leur volonté et incapable de surmonter malgré leur diligence et leurs efforts pour y résister. Chaque partie devra en informer l'autre dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles. Les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure ; la partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure.

17. Cession du contrat

En cas de cession, le client cédant doit impérativement informer l'Office de tourisme de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard 60 jours avant le début de la prestation en indiquant avec précision le nom et l'adresse du cessionnaire et que celui-ci justifie des mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage. A titre indicatif, les opérations consécutives à cette cession pourraient entraîner des frais selon le nombre de personnes, le type de prestations et la proximité du départ.

18. Photographies

Les photographies proposées sur les éditions et le site www.visitalencon.com ne sont présentées qu'à titre d'illustration et ne sont en aucun cas contractuelles.

19. Propriété intellectuelle

Toute reproduction totale ou partielle des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et/ou images contenus dans les éditions et sur le site www.visitalencon.com pour un usage autre que privé est strictement interdite, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux conventions internationales en vigueur.

20. Informatique et Libertés

Dans le cadre de son activité de vente de séjours et prestations touristiques, le vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux clients et aux bénéficiaires. A ce titre, l'Office de tourisme collecte vos données à caractère personnel suivantes : Nom, Prénom, coordonnées postales, téléphoniques, courriel. Pour certaines activités, la taille et le poids des participants seront demandés. La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'Office de tourisme. Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la clientèle du vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base de votre consentement. Elles ne sont utilisées que pour les

finalités auxquelles le client a consenti. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Informatique et Libertés », le site www.visitalencon.com a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. L'Office de tourisme a formalisé les droits et les obligations des clients et bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé politique de confidentialité ou RGPD, accessible sur demande auprès du l'Office de tourisme. En cas de devis signé, les coordonnées des clients pourront être utilisés à des fins commerciales, sauf contre-indications.

21. Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

22. Règlement des litiges

Les présentes conditions particulières de vente sont soumises à la loi française. Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée l'Office de tourisme par courriel à reservations@visitalencon.com ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie. Après avoir saisi l'Office de tourisme et à défaut de réponse de ce dernier dans un délai de 60 jours, ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel à un Médiateur du Tourisme et du Voyage. Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du Tribunal de Commerce d'Alençon (61).

N'hésitez pas à nous contacter pour souscrire à notre assurance annulation : 4% du prix du séjour avec hébergement.



ALENÇON

Destination **Normandie**

OFFICE DE TOURISME D'ALENÇON

(Ouvert toute l'année)

Maison d'Ozé, place de la Magdeleine

T. +33 (0)2 33 80 66 33

contact@visitalencon.com

www.visitalencon.com

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE SAINT-CÉNERI-LE-GÉREI

(Ouvert d'avril à septembre)

Auberge des sœurs Moisy

61250 Saint-Céneri-le-Gérei



www.facebook.com/visitalencon/



[alencontourisme](https://www.instagram.com/alencontourisme)

Partagez vos photos avec le hashtag #alencontourisme